

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DEPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITE

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 23 Novembre

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 21 novembre

La question des allumettes

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Leydet et Peytral relative à la fabrication de l'impôt des allumettes.

Voici résumée, aussi brièvement que possible, l'économie de la proposition de MM. Leydet et Peytral.

Le monopole concédé à la Compagnie en 1875 est aboli et la fabrication des allumettes redevient libre.

Dans l'intérêt de l'hygiène des consommateurs et des ouvriers, la fabrication est soumise à une surveillance à déterminer par un règlement d'administration publique. Un impôt établi sur les allumettes chimiques remplace le droit de fermage que la Compagnie payait à l'Etat ; cet impôt sera perçu chez le fabricant par les employés des contributions indirectes, et sa perception constatée au moyen de l'application d'un timbre apposé sur les boîtes par les employés chargés de cette perception.

L'importation du phosphore en France est interdite, et le phosphore fabriqué en France sera soumis à un droit fixé de 200 francs par 100 kilos ; ce droit sera perçu également au moyen de l'exercice par l'administration des contributions indirectes.

Enfin, comme mesure transitoire, cette administration est autorisée à mettre en vente les allumettes constituant actuellement le stock de la Compagnie fermière, dont la concession expire le 31 décembre, et à laquelle l'Etat reprendra ce stock de fabrication.

Pour cet achat, un crédit extraordinaire de 10,900,000 francs est ouvert au ministère des finances.

Tel est le système dont M. Leydel préconise l'adoption.

A l'appui de sa thèse, M. Leydel fait remarquer qu'aucune nécessité fiscale n'exige aujourd'hui de confisquer une industrie particulière, comme avait cru devoir le faire, après nos désastres militaires, l'Assemblée nationale de 1871. L'Etat est déjà chargé d'assez lourdes et d'assez nombreuses responsabilités économiques pour qu'on ne vienne pas, à toutes ces charges, ajouter celle de la fabrication des allumettes chimiques. Qu'on rende la liberté à cette industrie, conclut M. Leydet, tout le monde y gagnera, les ouvriers, les déposataires, le public et l'Etat lui-même.

M. Leydet, dans son projet, augmente, en effet, de 25 0/0 le tarif des vignettes de perception, tel qu'il avait été établi pour la période de 1871 à 1875 avant la concession du monopole, et, en outre, pour paralyser les tentatives de fraude, l'auteur de la proposition frappe, comme on l'a vu, d'un impôt spécial, le phosphore, matière première indispensable à la fabrication.

M. Rouvier, ministre des finances : je ne suis pas partisan des monopoles, mais, comme ministre des finances, j'ai le devoir de repousser toute proposition capable de compromettre notre équilibre budgétaire. C'est pourquoi je m'oppose à celle de MM. Leydet et Peytral, dangereuse au premier chef.

La proposition de M. Leydet, dont l'art. 1^{er} est ainsi conçu : « La fabrication des allumettes est libre », est mise aux voix.

— Le gouvernement repousse cet art. 1^{er} déclare M. Rouvier.

L'art. 1^{er} est adopté par 292 voix contre 232.

SENAT

Séance du 21 novembre 1889.

Les crédits pour la marine

M. Bardoux lit un rapport favorable au projet de loi ouvrant un crédit de 58 millions pour la marine.

Le Code rural

Le Sénat continue ensuite la discussion du Code rural.

L'article 21 est adopté.

Les articles 22 et 23 sont renvoyés à la commission.

Les articles 24 et 25 sont adoptés.

Les articles relatifs à la police sanitaire des animaux sont adoptés.

La séance est levée à 5 heures 30.

LA DECLARATION MINISTERIELLE

ET LA PRESSE

Le Temps :

Le Temps se félicite surtout de la phrase dans laquelle M. Tirard propose à la Chambre d'écarter les questions qui divisent les esprits, c'est-à-dire la révision et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le chaleureux accueil que la déclaration ministérielle et cette partie de la déclaration en particulier a reçu de l'immense majorité de la Cham-

bre comme du Sénat prouve d'une façon décisive que le ministère avait été bien inspiré en montrant la ferme résolution d'adopter une politique pratique d'apaisement et d'union, en la caractérisant assez nettement pour que personne ni dans le Parlement ni dans le pays, ne puisse désormais s'y méprendre.

L'Autorité :

Que dire de cette déclaration du gouvernement ? En vérité, nous nous trouvons fort embarrassés, car il y a là dedans, comme on dit vulgairement, à boire et à manger.

S'il est vrai que le gouvernement demande d'écarter toutes les questions de politique irritante, il se garde bien de les énumérer et de les nommer. Là, il reste dans le vague, de peur de mécontenter les radicaux. Et, s'il est exact qu'il parle de réconciliation, c'est toutefois en termes tellement insaisissables, qu'il serait hasardeux de s'y fier plus qu'il ne convient. C'est de l'eau bénite de cour et pas autre chose.

Le Journal des Débats :

Ce n'est pas un programme de gouvernement : c'est un programme d'affaires assez incolore pour ne mécontenter personne. Les radicaux n'ont pas à se plaindre, puisqu'on leur a fait le plaisir de ne mentionner en termes exprès ni la révision ni la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Parmi les réformes irréalisables qui doivent être écartées, les membres de l'ancienne Union des gauches n'ont pas lieu non plus de murmurer, puisque le ministère propose de mettre de côté les questions qui irritent et divisent les esprits.

Les partisans de la politique tolérante et modérée trouveront dans la déclaration deux ou trois adjectifs faits pour leur plaisir. Les amateurs de la politique de combat se réjouiront d'entendre le gouvernement demander dans une phrase menaçante, mais vague, des armes pour lutter « contre ceux qui persisteraient à ne pas s'incliner devant la volonté du pays. »

Le Gaulois :

Les électeurs n'ont pas nommé nos amis pour gouverner; le gouvernement appartient aux républicains. Si les républicains gouvernent mieux qu'ils n'ont fait jusqu'à présent, le pays leur en tiendra compte. S'ils retombent dans la politique qu'ils ont suivie depuis qu'ils sont au pouvoir, le mécontentement reprendra, sous la forme révisionniste ou sous une autre forme, qu'importe ! mais il reprendra, et plus fort que jamais, parce qu'il se greffera sur une déception de plus, et les républicains pourront cette fois être moins heureux. Ils tiennent leur sort entre leurs mains.

L'écrivain que nous venons de citer ajoute :

« Elle croyait ainsi fermement qu'elle obtiendrait du ciel le pardon des fautes qu'elle n'hésitait point à commettre toutes les fois que ses intérêts ou sa vanité y trouvaient de la satisfaction. »

Tout en procédant à ce repas économique, madame de Montespan livrait aux soins de la des Célèbres son ardente et abondante chevelure.

Nous ne savons si, sous son riche peignoir d'étoffe orientale brochée de fleurs de pourpre et d'or, l'ancienne maîtresse de Louis XIV avait, comme le disait la maréchale de la Meilleraye, « le dos aplati par l'effet de ses mécomptes » ; dans tous les cas, ni son teint, ni ses yeux, ni ses lèvres ne paraissent s'en ressentir.

Assise devant une toilette encombrée de broses, de peignes, de flacons, de sachets et de boîtes de poudres et d'opiat, auxquelles, du reste, elle n'avait jamais recours, — car elle était d'une fraîcheur naturelle véritablement surprenante, — elle se regardait avec complaisance dans le cristal-biseau d'une glace sur le cadre d'argent de laquelle des faunes vigoureux caressaient des dryades, tandis qu'en face, à la muraille, s'accrochait un Chemin de la Croix aux personnages en ivoire artistement travaillé. Elle se regardait et se souriait. Cependant, par intervalles, un brusque rapprochement de sourcils, un frémissement rapide des narines, une soudaine contraction des muscles indiquaient que, sous cette apparente quiétude, courait une rancœur profonde.

A un moment, on gratta à la porte.

— C'est Cateau, dit la des Célèbres.

Elle s'en fut ouvrir, et la fille d'atours entra.

— Eh bien ? lui demanda vivement la marquise.

La Liberté :

La déclaration ministérielle a été ce que nous avions prévu qu'elle serait, c'est-à-dire un appel général à la conciliation et un programme d'affaires dans des termes restreints et nécessairement un peu vagues.

Elle a incontestablement obtenu un accueil favorable, même sur les bancs de la droite.

INFORMATIONS

La démission de M. Rouvier

Le résultat auquel a abouti le débat sur la grosse question des allumettes, jeudi, à la Chambre, a causé de vives surprises. Le bruit de la démission de M. Rouvier a couru dans les couloirs aussitôt après la séance. Le ministre des finances s'est en effet rendu, en quittant le Palais-Bourbon, chez M. Tirard, président du conseil. M. Rouvier a exposé au chef du cabinet comment la Chambre avait repoussé le retour à l'Etat du monopole des allumettes et voté le principe de la liberté de fabrication contenu dans la proposition Leydet. Or, ces deux votes ayant été successivement rendus contre l'avis du ministre des finances, lequel avait fini par se rallier au système du monopole à l'Etat et n'avait jamais cessé de combattre énergiquement la fabrication libre en présence de ces deux votes, disons-nous, M. Rouvier a déclaré qu'il ne pouvait conserver son portefeuille.

On croit généralement que l'affaire s'arrangera.

Les projets du Champ-de-Mars

Nous lisons dans le XIX^e Siècle :

L'ancienne Chambre avait voté, l'on s'en souvient, une résolution invitant le gouvernement à conserver, parmi les monuments de l'Exposition universelle, tous ceux qui présentent de sérieuses garanties de solidité et de durée, et le conseil municipal de Paris avait émis un vœu dans le même sens.

Aussi le gouvernement s'est-il préoccupé de satisfaire à cette double invitation. M. Alphand, directeur des travaux de l'Exposition, a été chargé par M. Tirard, ministre du commerce, d'étudier une combinaison qui permit de concilier tous les intérêts en présence.

M. le ministre du commerce a donné son adhésion au projet préparé par M. Alphand, de telle sorte qu'incessamment le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur le fond et sur

— Eh bien ! madame, répondit-elle, l'homme en question vient d'arriver.

— Alors, amenez-le vite, ma mie.

Quatre minutes plus tard, notre ancienne connaissance, le colonel — ou le capitaine — Asdrubal de Cordebœuf se présentait devant la Merveille.

Oui, mais splendide et requinqué de neuf et fondant dans l'éclat prismatique de son costume toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, depuis le vert d'eau des bas de soie jusqu'au jaune d'or de la plume, en passant par le violet des hauts-de-chausses, par l'azur de la veste et par l'amarante de l'habit.

Madame de Montespan congédia du geste les deux chambrières. Puis, toisant le survenant avec hauteur :

— Est-ce vous, interrogea-t-elle, qui m'avez écrit pour me demander une audience ?

L'ex-capitaine — ou colonel — de Royal-Maraude s'inclina si profondément, que son plumet balaya le tapis du boudoir.

— C'est moi, répondit-il, qui ai eu cet honneur.

— Qui êtes-vous ?

Asdrubal salua de nouveau, avec une plus grande affectation de respect :

— Madame, je suis le plus humble, et je ne tends qu'à être le plus actif, le plus fidèle et le plus dévoué de vos serviteurs.

Athénaïs eut un moment d'impatience :

— Trêve de salamalecs !... Au fait !... Encore une fois, qui êtes-vous ?

— Madame, j'ai possédé jadis un grade supérieur dans l'armée... Une armée que j'avais levée

113 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

DEUXIEME PARTIE

Le Mari de la Favorite
XIV

C'étaient sa femme de chambre, la des Célèbres, dont il a été question au commencement de ce récit, et une de ses filles d'atours, baptisée du nom — ou du surnom — de Cateau, laquelle ne le cédait en rien à sa compagne pour l'absence totale de scrupules, le dénué de la conduite et l'indépendance du cœur. La des Célèbres et la Cateau n'étaient pas seulement les confidentes de la marquise. Celle-ci les avait mêlées à plus d'une intrigue criminelle, dont les mémoires de l'époque et les archives de la police nous ont conservé les détails compromettants.

A Clagny comme à Saint-Germain, l'intérieur de l'ex-favorite offrait un bizarre amalgame d'objets qui reflétaient le double aspect de son caractère, où les passions les plus mondaines et les plus charnelles s'alliaient aux pratiques de la piété la plus étroite et de la plus grossière superstition.

Les tableaux de sainteté austère n'y paraissaient

point scandalisés de coudoyer les trumeaux peuplés des priapées des satyres et des bacchantes ; les madones au cœur percé des sept glaives y pleuraient à côté des portraits de la maîtresse du logis en deshabillé de ruelle, — et tout un calvaire de chrétiens couronnés d'épines et zébrés de stigmates sanglants y laissaient pendre leurs regards sur un olympes de marbres et de bronzes aux voluptueuses nudités.

C'est dans ce milieu plein de contrastes que nous irons chercher la belle Athénaïs.

Elle y déjeunait, un matin, au saut du lit, dans son cabinet de toilette.

Singulier cabinet et plus singulier déjeuner.

Dans le premier, au milieu des frivolités du luxe le plus raffiné et du désordre de tout ce qui constitue l'arsenal d'une coquette, on voyait trainer çà et là une discipline et un cilice.

Le second se composait d'un tout petit morceau de pain noir et d'un verre d'eau posés sur un plateau de vermeil.

Certes, ce n'était point à ce régime plus que frugal que la Merveille avait acquis ces formes triomphantes auxquelles madame de Sévigné ne cesse de rendre hommage dans sa correspondance.

On faisait volontiers chez elle chère plus grasse et plus délicate. Seulement, ce jour-là était un vendredi. Or, la mère des légitimes affichait la plus scrupuleuse orthodoxie.

« Rien ne lui aurait fait rompre un jeûne ou un jour maigre, raconte de nouveau Saint-Simon, et ses scrupules allaient si loin en ce sens qu'elle se faisait peser son pain, pour n'en pas manger plus que n'en exigeait strictement le besoin de contenter sa faim. »

les conditions financières de cette importante opération.

Il fallu tout d'abord, ainsi qu'on le sait, négocier avec M. le ministre de la guerre, afin d'obtenir sa renonciation au Champ-de-Mars. La bonne volonté personnelle de M. de Freycinet était loin d'être douteuse ; mais les bureaux ont émis des prétentions qui, si elles avaient été maintenues, auraient rendu tout accord impossible.

En ce moment, comme en 1878, les exercices militaires de la cavalerie ont lieu dans le bois de Boulogne, à Bagatelle. Des raisons sérieuses empêchent de rendre cette affectation définitive. Il y a donc lieu d'offrir à la garnison de Paris un emplacement suffisant, pas trop distant des casernes de cavalerie.

M. le ministre de la guerre est prêt à accepter, à cet effet, un terrain situé entre la Seine et la commune d'Issy, en avant de l'enceinte, avec toutes les facilités désirables pour les voies d'accès ; il demande, en outre, à la ville de Paris la propriété du sol de la partie du bois de Vincennes sur laquelle doit être construite la nouvelle caserne de cavalerie.

D'après les évaluations du commissariat général de l'Exposition, l'opération intégrale, y compris l'acquisition du nouveau champ de manœuvre, coûterait douze millions.

Pour faire face à cette dépense, une somme de huit millions se trouve constituée par ce qu'on appelle les bonis de l'Exposition, c'est-à-dire, en somme, par l'exédant des recettes sur les dépenses.

Qui fournira les quatre millions restants ? Le gouvernement va demander à la Ville de les verser, en échange de la propriété de la partie du Champ-de-Mars comprise entre le parc de la Ville et la rue à ouvrir entre les rues Saint-Dominique et Desaix.

Aux termes de cet accord, un partage serait affecté entre l'Etat et la Ville. L'Etat conserverait le palais des machines, le dôme central et la galerie de trente mètres. La ville posséderait les galeries Rapp et Desaix, le palais des Beaux-Arts et des Arts-Libéraux, les terrasses, le parc, etc., sous la réserve, toutefois, de l'attribution temporaire à l'Etat en cas d'Exposition.

Une des innovations du projet de M. Alphand consiste à établir de nouveaux jardins, disposés tout exprès pour servir aux jeux scolaires en plein air.

Telle est, dans ses grandes lignes, la combinaison proposée par l'Etat à la ville de Paris.

Ajoutons que, contrairement à une information de source officieuse, le ministère du commerce tient compte, dans ses calculs, de la participation de la Ville aux excédants de l'Exposition.

D'ailleurs, l'ensemble de ces bonis serait tout entier affecté à ces projets d'aménagement et de transformation du Champ-de-Mars.

Le Parlement ne sera appelé à statuer qu'après le vote du conseil municipal de Paris.

La mobilisation de Toulon

Tandis que l'on est tout à la politique, aux questions d'invalidations ou d'interpellations, on travaille activement au port de Toulon et cela sans bruit, sans éveiller le moindre soupçon.

Il ne s'agit pourtant rien moins que d'une mobilisation, non pas partiellement, c'est-à-dire comme pour les essais suivis de manœuvres qui ont eu lieu dernièrement, mais bien d'une mobilisation sérieuse avec appel des inscrits maritimes.

Depuis mardi, sur l'ordre du vice-amiral préfet maritime, les travaux dans l'arsenal sont prolongés jusqu'à huit heures du soir pour 650 hommes dans les ateliers et à bord des navires. Ateliers : de la petite chaudronnerie, des bâtiments en fer, de la grosse chaudronnerie, de la fonderie des machines et du bureau du dessin des conques. Navires : le *Davoust*, l'*Ouragan*, la *Fusée*, la *Dévastation*, le *Formidable*, l'*Amiral-Baudin*, le *Milan*, le *Bayard*.

Dans les divers bureaux de la marine, il règne aussi une grande activité ; on travaille sans relâche, et dimanche un certain nombre d'employés ont dû aller à leur poste tout comme les autres jours.

La révolution au Brésil

Voici le texte de la réponse de Dom Pedro à la notification qui lui a été faite par le gouvernement provisoire au sujet de la proclamation de la République :

« Après avoir pris connaissance de l'adresse qui m'a été remise le 17 novembre, à trois heures de l'après-midi, j'ai résolu de m'incliner devant les circonstances et de partir pour l'Europe avec toute ma famille.

» Après avoir quitté ce pays, que j'affectionne et auquel je me suis efforcé, comme chef d'Etat, de donner des preuves de ma sollicitude et de mon dévouement pendant près d'un demi siècle, je garderai toujours des sentiments bienveillants pour le Brésil et je ferai des vœux pour sa prospérité.

« Signé : DOM PEDRO D'ALCANTARA. »

Londres, 20 novembre.

La reine Victoria vient d'envoyer à Lisbonne un long télégramme que l'ex-empereur du Brésil trouvera à son arrivée.

La reine d'Angleterre invite dom Pedro à vouloir bien accepter l'hospitalité anglaise dans le château de Windsor.

Lord Salisbury est parti pour Balmoral pour conférer avec la reine au sujet de la révolution qui a renversé dom Pedro.

Rio-Janeiro, 20 novembre.

La tranquillité est complète ; le change n'a pas varié.

M. Candido-Oliveira est toujours prisonnier à Rio-Janeiro.

Le roi du Portugal a offert à Dom Pedro son palais, à Lisbonne.

Le ministre de la justice a pris possession de son poste. Tous les généraux, les magistrats, ont adhéré au nouveau gouvernement, ainsi qu'un grand nombre d'autres fonctionnaires civils et militaires.

Inondations en Chine

Les nouvelles de la Chine annoncent qu'à la suite du débordement du Yang-Tse-Kiang, le 11 octobre, il y a eu plus de 1,000 noyés ; 15,000 indigènes sont sans abri et sans vivres.

Italie

On dit ici dans les cercles de la cour que le mariage du prince de Naples avec la princesse Clémentine de Belgique est enfin décidé entre les deux familles qui, suivant la tradition de la maison de Savoie, devront attendre que le prince ait accompli ses vingt-et-un ans, soit l'hiver 1890, pour rendre la nouvelle officielle.

Les employés allemands en Russie

La *Gazette de la Croix* dit savoir de source sûre que le gouvernement Russe a proposé au conseil de l'Empire l'adoption d'une loi excluant, à partir de 1892, les employés allemands de l'administration des provinces baltiques. L'adoption de cette loi serait certaine.

Grandenz sera transformé prochainement en un grand camp retranché, Thorn étant jugé insuffisant pour assurer la défense des frontières. Des crédits ne seront pas demandés au Reichstag ; les premières dépenses seront prises sur le chapitre réservé aux travaux stratégiques.

Une société allemande de la Soude est fondée au capital de un million pour l'acquisition de territoires à Bornéo.

— Une dépêche de Berlin fait remarquer que le décret aux termes duquel, passé 1892, il ne devra plus rester dans les provinces Baltiques aucun fonctionnaire de nationalité allemande, est la meilleure preuve que la visite du Tsar à Berlin n'a absolument rien changé aux rapports de la Russie et de l'Allemagne.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Excursions Véloécipédiques

Il y a quelque temps, notre confrère J. de Jauriel et sa femme avaient formé le projet de parcourir l'Algérie en véloécipède, après avoir gagné Marseille de la même façon. Nous eûmes le plaisir de les voir à Cahors où ils s'arrêtèrent quelques jours.

Nous apprenons que ces deux infatigables excursionnistes ont déjà terminé la première partie de leur voyage ; ils viennent d'arriver en très bonne santé à Marseille après avoir effectué en France une promena le de douze cents kilomètres.

Au cours de leurs pérégrinations ils n'ont eu aucun accident à déplorer ; quelques rencontres avec le redoutable mistral et la traversée des Alpes au col de l'Assassin ont seules troublé leur sérénité.

M. et Mme de Jauriel se sont embarqués le 20 courant pour l'Algérie.

Palmes académiques

Notre compatriote, M. Charles Deloncle, député des Basses-Alpes, est nommé officier d'Académie.

Enseignement primaire

Par décision de M. l'inspecteur d'Académie, M^{lle} Limayrac (Marguerite), ancienne élève de l'Ecole normale, pourvue du brevet supérieur, a été déléguée dans les fonctions d'institutrice stagiaire suppléante à Frayssinhes pendant la durée du congé accordé à M^{me} Fabre, institutrice titulaire.

Puis, tout baut :

— Pourquoi quitter la maison de M. d'Alaméda ? Le duc est riche et généreux. Si vous le serviez fidèlement, ses bontés vous mettront à même de réaliser votre rêve.

Asdrubal secoua la tête :

— Humph ! répliqua-t-il, c'est que Son Excellence a une façon à elle toute particulière de récompenser ses serviteurs... Tenez, il y avait jadis un mien ami, auquel j'ai succédé dans les bonnes grâces du maître. C'était un espagnol appelé Esteban. Ce pauvre diable avait été employé par monseigneur dans plus d'une affaire délicate... Eh bien ! il en est mort !

— Vraiment ?...

— Et j'ai tout lieu de soupçonner que M. le duc n'est pas tout à fait étranger à l'événement... Ni moi non plus, du reste, je l'avoue... Or, comme je n'entends pas que, plus tard, on s'assure de ma discrétion par des moyens de même nature...

L'ex-colonel de Royal-Maraude était, en effet, persuadé que le laquais, dont on n'avait plus eu de nouvelles à l'hôtel Boislaurier, — pas plus que de Joël, d'ailleurs, — avait succombé, en compagnie de ce dernier, sous les balles de l'embuscade organisée par les ordres de l'ambassadeur sur la liste de la forêt de Bondy.

Il y eut un instant de silence. Ensuite, la *Merveille* reprit :

— Je comprends vos appréhensions ; mais pourquoi, dans cette occurrence, est-ce à moi plutôt qu'à toute autre que vous proposez d'acheter les secrets que vous vous vantez de posséder ?

— Parce que c'est vous, plus que toute autre,

Conseil départemental de l'enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, l'élection des quatre membres du conseil départemental qui doivent être désignés par les instituteurs et institutrices publiques est fixée à la date du 8 décembre prochain.

L'élection des deux membres adjoints au conseil départemental, en matière contentieuse et disciplinaire, intéressant les membres de l'enseignement privé, aura lieu le même jour, 8 décembre.

Le dépouillement des votes aura lieu, en séance publique, le 12 décembre, à 9 h. du matin, dans une des salles de la Préfecture.

Les obligations à lots de Panama

Sous très peu de jours, le remboursement des versements effectués entre les mains du sequestre aura lieu.

Ces remboursements ont trait aux versements effectués, savoir :

du 5 au 10 janvier 1889 :
du 5 au 10 mai »
du 5 au 10 août »

sur lesquels il ne sera retenu que les 7 fr. 50 revenant à la Société civile pour la garantie du tirage de lots.

Pour le dernier versement qui devait être effectué du 5 au 10 novembre, l'obligataire n'a à payer que 7 fr. 50.

L'obligation ainsi libérée et remboursable à 400 fr. ou avec lots, reviendra, tous comptes faits, à 209 fr. 02.

Sur cette somme de 209 fr. 02, 60 fr. ont été attribués à la Société civile, et l'obligataire converse son recours contre la Compagnie pour le surplus, si l'avenir lui permet de prendre ses paiements.

La commission des études instituée par M. Brunet, liquidateur de la Compagnie de Panama, a nommé une délégation qui doit partir pour l'Isthme le 10 décembre prochain. Cette délégation se compose de MM. Germain, président, ingénieur hydrographe de marine ; Lagout, ingénieur des ponts et chaussées ; Chaperil, ingénieur civil ; du Chatenet, ingénieur civil ; Cousin, ingénieur des ponts et chaussées en Belgique, professeur à l'université de Louvain.

Un arrêté contre les chiens

Sur le rapport du commissaire de police, duquel il résulte qu'un chien atteint d'hydrophobie vient d'être abattu sur le territoire de la commune après avoir mordu plusieurs autres chiens, M. le maire de Cahors vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. — Il est enjoint aux propriétaires de chiens qui ont été mordus de les abattre sans délai.

Art. 2. — Les propriétaires ou éleveurs de chiens devront les tenir attachés dans leurs maisons pendant deux mois. Ceux de ces animaux qui seraient trouvés sur la voie publique même accompagnés de leurs maîtres seraient, s'ils n'étaient muselés ou tenus en laisse, immédiatement saisis et abattus.

Art. 3. — M. le commissaire de Police et les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

En exécution des prescriptions de l'arrêté mu-

que les secrets en question intéressent.

— Comment cela ?

— S'il m'est permis de me faire l'écho des propos qui tombent du salon dans l'antichambre, cette supposition n'est point dénuée de toute vraisemblance, que madame la marquise ne s'est retirée de la cour que pour ne pas assister au triomphe d'une rivale...

Athénais se mordit les lèvres jusqu'au sang... — C'est bien, fit-elle. Je sais. Passons.

— On répète pareillement, là-bas, à Saint-Germain, — oh ! mais sous le couvert, par exemple, — que la nouvelle arrivée, la nouvelle épousée, qui vous a suppléée, qui vous a remplacée dans les affections d'un auguste personnage...

Elle l'interrompit avec un rire amer :

— A bas les masques ! Parlons franc. Oui, je n'ignore point que le roi a pour maîtresse cette la Tremblaye devenue par le mariage chevalière de Locrmaris...

Cordebœuf souriait :

— Voilà où madame la marquise se trompe...

— Je me trompe !... Moi !... Et en quoi, je vous prie ?...

— Il est constant que Sa Majesté est follement éprise de la personne dont il s'agit ; mais celle-ci n'est pas sa maîtresse...

Madame de Montespan se leva avec impétuosité :

(A suivre).

moi-même, et dont le quart a déserté, dont deux autres quarts ont été taillés en pièces, et dont, ma foi ! j'ignore ce qu'est devenu le reste... Pour le quart d'heure, je fais partie de la maison de S. Exc. l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique.

— De M. le duc d'Alaméda ?

— Précisément.

— Vous me parlez, dans votre lettre, de secrets importants que vous avez à me révéler : seraient-ce, par hasard, ceux de votre maître ?

— Madame la marquise a deviné.

— Il me semble que vous êtes franc...

— Toujours : quand ma franchise ne peut pas me faire de tort.

— Et cette franchise va jusqu'à révéler les secrets des autres ?

— Pourquoi pas, quand cette révélation est susceptible de me rapporter quelque chose ?

— Que faites-vous chez M. d'Alaméda ?

— Hélas ! tout ce qui ne concerne pas mon ancien métier d'homme de guerre : de l'observation et de la calligraphie.

— Et le duc vous confie ses secrets ?

Le drôle se campa en personnage qu'on offense dans toutes ses pudeurs :

— Madame, prononça-t-il gravement, si je trahissais la confiance de mon maître, je me considérerais comme indigne de l'estime des honnêtes gens. Mais ces secrets, Son Excellence ne me les a nullement confiés : je les ai surpris, voilà tout... Il m'est donc permis de les vendre...

Combien ? s'informa la marquise.

Cordebœuf se recueillit un moment. Ensuite, avec le ton et la désinvolture d'un comédien qui débite un rôle dont il ne croit pas le premier

principal du 20 nov. courant concernant les chiens errants, quelques uns de ces animaux ont été saisis et mis provisoirement en fourrière dans un local de la mairie, ils seront abattus sans retard s'ils ne sont pas réclamés par leurs propriétaires.

L'instruction des recrues

On lit dans l'*Echo de Paris* :

La réduction de la durée du service actif et l'incorporation de la totalité du contingent, imposent aux corps de troupes l'obligation de subordonner à l'instruction toutes les autres parties du service. Comme sanction à cette obligation, M. de Freycinet a invité les colonels à restreindre la part accordée aux exercices qui ne sont pas d'une utilité immédiate pour la préparation complète des jeunes soldats au service de guerre. L'effectif des hommes occupant des emplois spéciaux en dehors des rangs sera diminué. Le nombre des élèves-musiciens, tambours, clairons, trompettes, secrétaires, ordonnances et pantalons, si considérable dans beaucoup de régiments, va être notablement réduit. La détermination ministérielle prescrit de pousser très activement l'instruction des recrues et des volontaires d'un an qui ont été incorporés le 11, 13 et 15 novembre. »

Arrestation

La police de notre ville a procédé, mercredi, à l'arrestation d'un ancien huissier, le nommé Pierre Olivier, pour vol à l'étalage d'un costume de drap exposé devant la boutique du sieur Larive, négociant, boulevard Gambetta. Cet individu, malfaiteur dangereux, condamné déjà plusieurs fois, était recherché par le parquet de Mortain, sous l'inculpation d'abus de confiance et blanc-seing, alors qu'il était huissier dans cette ville.

CAYLUS

On télégraphie au *Petit Parisien* :

Montauban, 40 novembre.

Un ours échappé d'une ménagerie erre en ce moment dans le Quercy, aux environs de Caylus. L'animal a été aperçu dans la forêt de Cantayrac, où la carcasse d'un cheval mort, lui ayant servi de pâture pendant quelques jours, a été retrouvée.

Un curé d'une commune voisine de Caylus, qui se rendait hier chez un malade, a rencontré l'ours en question, qui a passé indifférent auprès du prêtre.

Une battue a été organisée sur l'ordre du préfet de Tarn-et-Garonne.

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Si le *Palais des machines* est, dans son ensemble, aussi merveilleux qu'audacieux ; si ce magnifique contenant est justement admiré, le contenu n'est pas moins étonnant et intéressant. En premier lieu, l'exposition d'Angleterre, ce pays si industriel, a une fort belle série de machines de tout genre dans cette galerie, sans compter le pavillon qu'elle a sur l'Esplanade des Invalides. Les Etats-Unis sont également fort bien représentés. Mais l'industrie la plus répandue est celle à laquelle Edison a porté les plus grands perfectionnements, donné la plus grande impulsion et qui, dans un avenir prochain, apportera une révolution complète dans les machines motrices et dans l'éclairage : nous avons nommé l'électricité. C'est là que la foule stationne davantage. Dans l'activité des peuples, la Belgique, quoique un très petit peuple, peut compter parmi les premiers, et son exposition, aussi variée, aussi ingénieuse que possible, le prouve péremptoirement. Toutes ses productions ont à leur service un outillage produisant vite et bien. Les machines à fabriquer le papier sont là nombreuses, et presque tous les visiteurs sont partis avec une connaissance nouvelle : ils savent comment se fabrique le papier. Des composteurs, des ascenseurs, des excavateurs, des pilons, des grues, des locomotives de toute sorte ; en un mot, tous les engins mécaniques pour la grande, moyenne et petite industrie se succèdent, flattant l'œil par leur exécution et ravissant le connaisseur par la somme d'ingéniosité dépensée pour leur découverte ou leur perfectionnement. La Suisse tient dignement sa place, au milieu de ces richesses industrielles, par l'importance de son exposition et la qualité de ses produits.

Quant à la section française, elle a trop largement, trop grandement fait les choses ; l'embaras est trop grand pour énumérer les mille machines qui mériteraient une mention et dont nous aurons fait suffisamment l'éloge en disant que, en grande partie, elles ont été achetées par des industriels étrangers. Un peu plus loin, les Compagnies de chemins de fer français et étrangers ont exposé des wagons tout à fait remarquables au point de vue de l'élégance et du confortable. Ils font la réputation des chefs d'ateliers qui les ont fait construire ; il est regrettable seulement que le public soit obligé de regarder tout cela comme des joujoux dont il ne

pourra pas de longtemps profiter.

Si l'électricité a voulu montrer ce dont elle est capable, une Société franco-belge de robinetterie et d'appareils d'éclairage par le gaz a montré aussi que le gaz pouvait, à la rigueur, rendre un éclairage puissant et économique, sans que la solution de ce problème souffrit le moindre délai. Pour l'utilisation de tout le pouvoir éclairant du gaz, on a trouvé des appareils étonnants par leur simplicité et leur efficacité. De cette concurrence que se font les deux modes d'éclairage, il en résultera que les peuples seront très bien éclairés et à bas prix, ce qui n'est jamais un résultat négligeable.

Dans la *Cour Intérieure* qui fait pendant à la galerie du matériel des chemins de fer, sont les pavillons qui distribuent la force motrice dans le *Palais des machines*.

En parcourant à la hâte les autres galeries, nous trouvons encore des machines anglaises, magnifiques de luxe comme celles des Etats-Unis. La Russie vient après avec ses produits très riches, mais très peu variés ; la Roumanie, la Hollande avec ses conserves et ses salaisons ; l'Italie et l'Espagne où se trouvent tous les produits agricoles, industriels et commerciaux de ces pays et de leurs colonies. Puis encore une section française presque exclusivement agricole celle-là.

Nous arrivons au *Palais des arts libéraux* qui attire le regard par son dôme éblouissant, comme celui des Beaux-Arts, dont il est, du reste, le pendant. Les produits de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, l'industrie du livre, les instruments de précision, jusqu'à la photographie, sont là. A l'exposition du ministère de l'Intérieur, la galerie de l'*Enseignement professionnel* est remarquable entre toutes. La Suisse, la Belgique et la Hollande brillent aussi dans cette utile exhibition des produits de l'Art libéral. L'*Exposition rétrospective du Travail*, où les nations sont également représentées, n'est pas une mince attraction de cet attrayant bazar universel.

Dans la 2^e partie des industries étrangères où sont les Etats-Unis, la Russie, le Portugal, l'Espagne, la Roumanie, St-Marin, la Serbie, la Grèce, la Perse, Siam, le Japon, la Norvège et l'Italie, nous avons également remarqué les riches produits de tous ces pays où chacun avait trouvé les combinaisons les plus éblouissantes pour attirer le regard et forcer l'admiration. Nous regrettons que le défaut de place nous empêche de les énumérer, même succinctement. Nous voici en plein Orient dans le pavillon persan ; nous n'en sortons pas en entrant dans la pittoresque rue du Caire, où de vrais ânes, conduits par de vrais âniers venant véritablement d'Egypte, ajoutent à l'illusion et au pittoresque. Le Maroc, avec un bazar à musique, est là aussi, avec le pavillon Chinois qui a failli ne pas y être, le Céleste-Empire ayant d'abord refusé d'exposer. Puis le *Palais Indien*, le pavillon d'Haïti, du Paraguay, de l'Huruguay, de Saint-Domingue, du Guatemala avec les produits de l'Amérique, avec leur caractère propre.

L'Esplanade des Invalides a l'aspect le plus exotique de toute l'Exposition ; minarets, pagodes, mosquées, bâtiments de toutes les formes et de toutes les dimensions, abritent des représentants des cinq parties du monde, parqués là avec leurs mœurs et leurs industries, y compris un village javanais bâti avec des feuilles de palmier et de bambou.

Le *Pavillon gastronomique*, le véritable atelier de Gaster, est aussi dans ces parages entouré de débits de toute sorte.

Une foule d'autres pavillons et exposition exotiques se trouvent aussi à l'Esplanade, tous également susceptibles d'exciter la curiosité : des choses d'Algérie, de Tunisie, du Tonkin, de l'Annam, de Madagascar et de toutes les colonies françaises disséminées aux quatre coins du monde, y compris cases canaques et temples Indiens.

Le Trocadéro est, comme bâtiment, absolument le même qu'en 1878 et renferme une foule de curiosités, comme le musée de sculpture comparée et celui d'ethnographie. A ses abords, sont les expositions très remarquables d'horticulture, d'arboriculture et des nombreux produits du sol ; les pavillons des Eaux et Forêts et des Travaux publics.

Nous avons certainement oublié des choses assez belles et assez remarquables pour être citées, mais le lecteur nous excusera quand, demandant des renseignements à un visiteur, il en aura reçu cette réponse : que trois mois, exclusivement passés dans l'enceinte, auraient été à peine suffisants pour connaître en détail toutes les merveilles et accumulées.

D'ailleurs, tout ce que Paris a offert de curieux, intéressant ou éblouissant aux visiteurs pendant ce mémorable semestre, où il a été l'hôte de l'univers entier, ne s'est pas trouvé dans l'enceinte, pourtant immense, réservée à l'Exposition officielle proprement dite, et nombre d'attractions, en dehors de celles-ci, ont justement joui d'une grande vogue : A côté de l'Exposition, sans compter les théâtres toujours pleins, la *Bastille et la rue St-Antoine en 1789*, le *Musée de la Révolution*, *Buffalo Bill*, la *Plaza de Toros*, et enfin la plus instructive comme la plus artistique de toutes, le *Grand musée historique du siècle*. Ce dernier, l'œuvre d'un peintre de grand talent, M. Bin, ancien maire de Montmartre. L'œuvre est grandiose, saisissante, en ce

sens que l'action est d'une grande simplicité de conception et de compréhension. L'histoire du Centenaire est résumée dans vingt grandes toiles représentant vingt scènes, depuis 1789 jusqu'à nos jours. Si cet admirable musée n'a pas eu tous les visiteurs qu'il méritait, c'est son éloignement qui en est cause, situé qu'il est au bout de la rue Secrétan, près des Buttes-Chaumont.

L'Exposition a été close, le 6 novembre, en plein succès. Elle a été plus qu'un éblouissement pour les cent peuples venus du bout de l'univers pour la visiter ; elle a été aussi la preuve éclatante qu'au milieu des sombres préoccupations de l'Europe en armes, et pendant que dans d'autres nations on s'évertue pour détruire, le cerveau de la France bout pour édifier, pour faire œuvre de paix, de civilisation, d'humanité et que nous sommes restés dignes de la confiance et de la sympathie du monde entier.

FIN DANBILLE.

FAITS DIVERS

L'affaire Cassan

Le pourvoi que le condamné à mort, Justin Durand, a formé en cassation est basé sur les conclusions déposées par son défenseur après le prononcé de la condamnation, sans préjudice de tout autre motif qui pourrait ressortir de l'examen du dossier.

Durand a été revêtu de la camisole de force. Il continue à se plaindre et à récriminer contre sa condamnation. Il refuse toute nourriture.

La taxe du pain

La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rendre un arrêt qui consacre les principes suivants :

Un arrêté municipal de taxe du pain, établissant un tarif de prix suivant les qualités, est également pris par un maire en vertu de la loi des 19-22 juillet 1791, qui n'a nullement été modifiée par le décret du 22 juin 1863 sur la liberté de la boulangerie.

Il y a donc contravention de la part du boulanger qui a vendu des pains, — qu'il prétendait être de qualité encore supérieure à la première qualité, — à un prix plus élevé que celui porté au tarif pour les pains de première qualité.

Mais, si une affiche prévient l'acheteur que ces pains sont mis en vente à un tarif supérieur à celui du prix officiellement établi, il n'y a pas contravention par le fait de la mise en vente, alors du moins que la mise en vente, sous de telles conditions, n'est pas prévue par l'arrêté municipal.

L'hygiène de la vue

M. le docteur Motais, d'Angers, a fait mardi à l'Académie de médecine une communication sur l'*hygiène de la vue dans les écoles et collèges de France*.

M. Motais déclare que dans les conditions actuelles, les études scolaires ont une influence dangereuse sur la vue. Après avoir examiné, dans la région ouest de la France 5,000 élèves des collèges et écoles, il est arrivé à constater que la moyenne générale de la myopie, qui est de 17 0/0 pour la classe de troisième, atteint 35 0/0 pour les classes de rhétorique et de philosophie ; les trois quarts de ces myopies présentent des complications plus ou moins graves, qui peuvent entraver les jeunes gens dans leur carrière.

Pour remédier à cette situation, les hygiénistes ont déjà proposé l'éclairage unilatéral ou bilatéral des classes pendant le jour, l'éclairage au moyen d'un bec de gaz pour six élèves (en attendant la lumière électrique qui est celle qui remplit le mieux les conditions cherchées) dans la soirée, l'adoption de plusieurs types de tables adaptées à la taille des élèves, le rapprochement des bancs et des tables, l'orientation des tables de manière que le jour vienne latéralement, et de préférence du côté gauche, l'impression des livres de classe avec des caractères neufs sur du papier jaunâtre, etc. Le docteur Motais est d'avis d'ajouter à ces moyens préventifs le vitrage des portes pleines le remplacement des vitres dépolies par des vitres transparentes, des interruptions plus fréquentes dans les heures d'études, l'organisation d'un service d'inspection de la vue dans les collèges et écoles.

Dernières nouvelles

Le vote d'hier

Paris, 22 novembre.

M. Paul de Cassagnac déclare que le vote de la droite sur les allumettes n'est pas un acte d'hostilité contre le ministère, mais le refus d'accepter une solution qui est la proclamation du socialisme d'Etat.

La République française dit qu'il est vraisemblable qu'un grand nombre de nouveaux députés, ont voté sans bien savoir ce qu'ils faisaient, et que, samedi, ils rejetteront l'ensemble du projet Leydet.

Révolte au bague

Une dépêche du *Petit Journal* annonce une révolte des forçats indigènes au bague de la Goullette.

Les troupes tunisiennes ont fait feu sur les révoltés ; il y a eu plusieurs morts et blessés.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 16 novembre 1889

Naissances.

Cubaynes Célestine, à St-Henri.
Lambert Charline, rue Feydel, 3.
Fournié Marie, à Cavaniés.

Mariages.

Laffitte Germain et Laytour Rose, lisseuse.
Miquel Joseph et Besse Marie.

Décès.

Lachaise Jules, emp., 20 ans rue des 3 Baudus.
Breil Anna, tailleur 19 ans, impasse du Poujet.
Astruc Françoise, 75 ans, ép. Calmel à Regourd.
Guiral François, charr., 56 ans, rue Mascouton.
Calmon Pierre, dit Baptiste, cultivateur, 52 ans, rue Mordaigne, 5.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 24 NOVEMBRE

(de 3 à 4 h. du soir, Allées Fénélon.)

Sans Peur (Allégo) Leroux.
Martha (Ouvverture) Flotow.
Sur la Montagne (Valse) Kaulich.
Carmen (Mosaïque) Bizet.
Polka des Grelots, Signard.

BOURSE. — Cours du 22 novembre 1889.

3 0/0.....	87 60
3 0/0 amortissable (nouveau).....	91 45
4 1/2 0/0 1883.....	105 45
Actions Orléans.....	1,357 50
Actions Lyon.....	1,330 00
Action Panama.....	46 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	423 00
Obligations Lombardes.....	315 00
Obligations Saragosse.....	375 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	94 25

BULLETIN FINANCIER

du 22 novembre 1889.

Le marché paraît décidément orienté vers la hausse, surtout sur nos fonds d'Etat. Il nous semble qu'en ce moment on fait un peu marcher le comptant et peut-être certains cours inscrits ne sont-ils pas bien sincères. Le 3 0/0 est à 87,80. L'amortissable à 91,75. C'est sur cette valeur que le Comptant nous paraît inscrire des cours tout à fait anormaux. L'écart entre le 3 0/0 et amortissable ne doit pas être aussi considérable.

La Banque de France est à 4,265. Le Crédit Foncier a repris de 1292,50 à 1307,50. Le marché des obligations foncières et communales continue à s'améliorer. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 3 millions 464,571 fr. de prêts nouveaux. La Banque de Paris a repris à 815. En ce qui concerne la Banque du Brésil, son existence a été reconnue par le nouveau gouvernement du Brésil, et la prime tombée à 75 fr. s'est relevée à 102 fr.

La Société Générale est bien tenue à 460. Les bénéfices des dix premiers mois de 1889 sont supérieurs de 99,000 à ceux de la même période de 1888. Le Crédit Lyonnais est à 685. Malgré les attaques injustifiables dont il est l'objet, La Banque d'Escompte a progressé à 533,75. Cette société s'occupe de l'émission des 40,000 actions de la société Decauville qui se transforme en société anonyme. Tout le monde a vu fonctionner à l'exposition ce petit chemin de fer. Deux chiffres donneront une idée du développement pris en 10 ans par les usines Decauville. En 1878 elles avaient livré pour 500,000 fr. de matériel. Depuis cette époque et jusqu'en 1889 elles en ont livré pour 60 millions. Les commandes affluent, et l'on s'explique que l'ancienne société ait senti le besoin d'augmenter ses ressources et ses moyens de production. La transformation en société anonyme et la fixation du capital à 20 millions n'ont rien qui doive étonner.

Les 40,000 actions qui composent le bénéfice de la société, sont toutes mises en souscription et payables en espèces. On peut souscrire jusqu'au 26, et à la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour. On verse 125 en souscrivant et 375 à la répartition du 2 au 5 novembre.

Le Comptoir national d'Escompte est à 680, moins de dix mois après sa constitution le Comptoir est arrivé à avoir 126 millions de dépôts et comptes courants.

En conséquence les actions nouvelles sont mises à la disposition des actionnaires au prix de 530 jusqu'au 23 novembre. Ils auront à verser 155 francs en souscrivant et 125 le 1^{er} février 1890. Un droit de préférence est réservé aux propriétaires des 80,000 actions actuellement existantes. Chacun pour une quantité égale ou inférieure au nombre d'actions dont il est titulaire. Les souscriptions seront irréductibles. Les actions restant disponibles après l'exercice du droit de préférence seront réparties proportionnellement entre tous les souscripteurs indistinctement qui en auront fait la demande.

Les obligations Kounk-Charkow-Etzwow, émises par le Comptoir national d'Escompte, à la disposition du public au prix de 563 fr. 50 ont reçu un accueil des plus favorables et des plus justifiés. Elles valent 568 fr. 50, en définitive c'est une véritable rente russe.

Nos grands chemins sont fermes. Les valeurs industrielles se maintiennent bien. Les fonds étrangers sont assez fermes. L'Italien se défend très mollement. L'émission des obligations des chemins Italiens a dit-on réussi. Mais ne galvanise pas les fonds Italiens. Il est incontestable que les portefeuilles français vendent toujours.

En Banque, les actions de La Gold Trust and Investment Company sont à 47,50, sous peu cette Compagnie va émettre les actions d'une mine de pierres précieuses située dans l'île Ceylan. Nous reviendrons sur cette affaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour certaines gares du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : **10 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Arcachon, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %
— 4 — 30 %
— 5 — 35 %
— 6 — et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe 180 fr. — 2^e classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

Le vrai remède ! — Saint-Victor-s-Orléane (Haute-Loire), le 8 juin 1889. — Votre Baume Victor est le vrai remède contre les douleurs : mon fils souffrait d'une douleur au bras gauche depuis 3 mois ; rien ne le soulageait ; 3 ou 4 frictions de Baume Victor l'ont guéri complètement. Ma fille souffrait de grands maux de tête, elle en a été immédiatement soulagée par le Baume Victor. (Sig. lég.) J.-CL. FAYET, anc. maire.

Envoi franco contre mandat de 2 fr. Pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, Paris.

Santé vaut mieux que richesse.

Que le cerveau, l'estomac et les intestins soient toujours libres, dégagés. Pour cela, ayez recours aux **Pilules Gicquel**, remède le plus efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Vous éviterez ainsi : manque d'appétit, maux de tête, maux d'estomac, névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Très utiles aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les **Pilules Gicquel**, à 1 fr. 50 la boîte.

Etablissements DECAUVILLE Aîné

Société anonyme au capital de 20 millions
SIÈGE SOCIAL : 7, RUE ROYALE, A PARIS

Conseil d'administration :
MM. Paul Decauville, O. S.
Pierre Decauville ;
Emile Decauville ;
Georges Marchand, Négociant ;
E. Clerc, Dr de la Banque d'Escompte de Paris ;
Lair, Adm. de la Soc. des Magasins Généraux ;

Ce sont les Etablissements Decauville qui ont construit et exploité le Chemin de fer de l'Exposition.
La cote officielle sera demandée

ON SOUSCRIT : **Mardi 26 novembre, aux 40,000 actions de 500 fr.** de la Société et l'on verse 125 fr. en souscrivant et 375 fr. à la répartition (2 au 5 décembre à la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour,

4 ans !!!

Cresseneuil (Puy-de-Dôme), le 26 mai 1889.
— Depuis 4 ans ma femme souffrait d'une névralgie à la tête, une seule boîte de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 l'a guérie complètement. (Sig. lég.) PLANC LEPIN.

A Toutes et à Tous !

C'est en effet, une vérité reconnue que le précieux *l'Élixir Dentifrice des RR. PP. Bénédicins de l'Abbaye de Soulauc* est indispensable à toutes et à tous... C'est le salut de l'enfant chez lequel le travail de la dentition s'opère et dont les douleurs sont calmées par quelques gouttes de l'Élixir... La jeune femme fièvre de la beauté de ses dents, sait bien que pour les conserver, il suffit qu'elle ne cesse pas de faire usage du fameux Élixir des Moines Bénédicins, et la dame âgée n'ignore pas davantage que c'est grâce à ce merveilleux produit qu'elle pourra préserver ses dents et éviter la paralysie qui pourrait se produire par suite de mastication incomplète et de digestion laborieuse.

En présence de ces résultats bienfaisants, rien ne saurait détruire l'antique réputation de cet incomparable dentifrice qui remonte à cinq siècles et s'est répandu aujourd'hui dans toutes les parties du monde.

A. SEGUIN — BORDEAUX
ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.
POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr.
PÂTE : 1.25 et 2 Fr.
Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, plègmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, magueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors : chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

PÉPINIÈRE de Vignes Américaines et Franco-Américaines
Rue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot)

ENTRÉE LIBRE TOUS LES JOURS
En cas d'absence de l'employé, prière de s'adresser à **M. ALAZARD LOUIS**, 12, rue du Four Ste-Barbe.

LE CATALOGUE ET PRIX-COURANT SERA ADRESSÉ FRANCO SUR DEMANDE

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

VIGNES AMÉRICAINES
GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES
PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, et du Conseil municipal de Vire, par Puy-l'Évêque (Lot).

PLANTS DE 1^{er} CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES	Boutures		Racines		PLANTS FRANÇAIS Greffés et soudés sur les portegriffes ci-contre :
	le cent.	le mill.	le cent.	le mill.	
Black Défilancé	30	200	400	700	Aspiran teinturier Bouschet
Canada	8	60	20	150	Carignan Bouschet
Cunningham	15	10	80		Aramon teinturier Bouschet
Cynthiana	4	30	30	250	Alicante Bouschet
Duchess	60	500	100	800	Alicante Henry Bouschet
Herbemont	2	15	40	90	Grand noir de la Calmette
Herbemont d'Aurelle	70	500	100	900	Terret Bouschet
Herbemont Tournan	70	500	100	900	Portugais bleu
Herbemont Blanc	50	300	100		Côt ou Auxerrois
Jaquet à gros grains	1,50	10	6	50	Mérid à côte verte
Othello	5	40	40	90	Aramon
Noah	6	50	25	200	Chasselas du 22 juillet
St-Sauveur	50	400	100	800	Chasselas ordinaires
Sécardary	30	200	80	300	Sémillon
Sénaquas	6	50	20	150	Boutures pour greffons
Triumph	20	150	35	300	Aspiran teinturier Bouschet
Berlandieri (vitis)	75		200		Carignan Bouschet
Corifolia (vitis)	75		200		Aramon teinturier Bouschet
Clérys (vitis)	75		200		Alicante Bouschet
Riparia large feuille	1,25	40	5	40	Alicante Henry Bouschet
Rupestrin large feuille	5	40	10	80	Grand noir de la Calmette
Rupestrin Gazin	20	150	30	250	Terret Bouschet
Solonis	15	7	60		Portugais bleu
Vitalis	12	7	60		Auxerrois
York-Madeira	5	25	10	80	Castel
					Néhéscol (t) noir
					» blanc

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo.
Sulfate de cuivre 99 0/0 cédé au prix des grandes fabriques.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable pour le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

PARIS 61, Rue de Rennes, 61
H. LAMIRAULT & Co Éditeurs

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Darcobourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glanon, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, directeur de l'École des hautes études; H. Moitte, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'École nationale des beaux-arts; A. Vialat, professeur à l'École nationale des beaux-arts.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°
comportant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois
Chaque volume broché 25 francs

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemin de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet on 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 46 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte de chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratuit à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 15 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.